

CONVENTION D'OBJECTIFS COMMUNS relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque départementale d'Ille-et-Vilaine

Offre de service de la médiathèque départementale

Périmètre d'intervention de l'offre de service

	Service minimal	Réseau 1	Réseau 2	Réseau 3
Critères	<p>-Les bibliothèques non intégrées dans un réseau constitué sur un EPCI.</p> <p>-Les bibliothèques des EPCI ayant refusé de signer la convention.</p> <p>-Les bibliothèques des EPCI qui ne s'engagent pas d'ici à 2021 dans une démarche de coopération intercommunale</p>	<p>-bon niveau de mutualisation</p> <p>-bon niveau en diversité des collections <i>ou</i> en diversité des services</p>	<p>-bon niveau de mutualisation ou niveau de mutualisation partiellement satisfaisant mais avec un autre item du diagnostic de bon niveau</p> <p style="text-align: center;"><u>ou</u></p> <p>-niveau partiellement satisfaisant pour tous les items du diagnostic.</p>	<p>-niveau de mutualisation à développer</p> <p style="text-align: center;"><u>ou</u></p> <p>-niveau partiellement satisfaisant en mutualisation et niveaux de diversité des collections et des services à développer</p>

	Service minimal	Réseau 1	Réseau 2	Réseau 3
PRET DE DOCUMENTS				
Imprimés	100 documents/an sauf pour les B1 et B2	- Uniquement sur réservation et projet -Possibilité d'échanges partiels sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de l'antenne 2 échanges max. par mois : cadre et quotas à négocier dans le cadre de la convention	- 1 échange annuel (150 documents max. <u>par bibliothèque</u>) -documents réservés (cf. modalités ci-après) -documents sur projets (cf. modalités ci-après) -Possibilité d'échanges partiels sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de l'antenne 2 échanges max. par mois : cadre et quotas à négocier dans le cadre de la convention.	
DVD	non	-Prêts pour atteindre 10 DVD/100 hab. -2 échanges annuels (300 DVD max. par échange, <u>par EPCI</u>) -Maintien de la desserte si ratio déjà atteint.		
CD	non	200 CD maxi/1 échange par an par bibliothèque.		
Jeux vidéo	non sauf projet validé en ingénierie	Oui pour celles qui ont des consoles. 2 échanges annuels (20 Jeux max. par échange et par bibliothèque)		
Fonds spécifiques (2)		Oui Conditions : si fonds déjà existant ou sur projet selon les critères définis dans le cadre de la politique documentaire de la MDIV		
Ressources numériques	Aucun accès	Oui		
Prêts de documents tous supports pour des projets intercommunaux	non	Oui Conditions : selon critères définis dans le cadre de la politique documentaire(1)		
Documents réservés en ligne	-30 documents imprimés réservés en ligne tous les 15j. -Livraisons sur 1 point de dépôt choisi	-150 documents tous supports/ par bibliothèque tous les 15j. -Livraison souhaitée sur 1 point du réseau à horizon 2019	-100 documents par bibliothèque tous supports/tous les 15 j. -Livraison souhaitée sur 1 point du réseau à horizon 2021	
ANIMATION				
Outils d'animation	1 prêt/an tous outils confondus	Accès à l'ensemble du catalogue des outils d'animation. Réservation en fonction des disponibilités.		
FORMATION				
Plan annuel de formation	-Cycle de gestion uniquement	oui		
Formations de territoire	- formations uniquement axées sur la mutualisation des services et des moyens	oui Ouvertes uniquement aux professionnels, bénévoles, élus et partenaires du territoire concerné. Accès en fonction des places disponibles pour les autres		
INGENIERIE				
	-Sensibilisation des élus communautaires et municipaux et des techniciens à l'intérêt de la coopération intercommunale -Accompagnement de projets	Accompagnement selon les principes définis dans le guide de l'ingénierie (fiches 3.21, 3.22, 3.23) et précisés dans chacune des conventions		

	transversaux intercommunaux en direction des publics définis comme prioritaires par le Département, avec comme condition la mise à disposition de moyens adaptés et une co-construction avec la MDIV	
ACCOMPAGNEMENT FINANCIER		
Contrat départemental de territoire	<p>-<u>Investissement (volet 2)</u> : construction et mobilier, mise en réseau des bibliothèques, achat de matériel (notamment matériel adapté pour les personnes en situation de handicap), achat de véhicule pour les navettes, aide aux acquisitions pour la constitution d'un premier fonds documentaire</p> <p>-<u>Fonctionnement (volet 3)</u> : événements culturels structurants pour les bibliothèques d'un réseau intercommunal ; fonds documentaires multimédia et image et son</p>	
Aide à l'emploi	Emploi intercommunal pour la coordination de réseau de lecture publique	
Fonds de solidarité territorial (FST)	Communes de moins de 2000 habitants, si la bibliothèque est intégrée dans un réseau	
Fonds d'accompagnement artistique et territorial (FAAT)	oui	
Résidence mission	oui	

1. Critères d'éligibilité des projets

- échelon : intercommunal ou regroupement de 3 communes minimum
- partenariats
- degré d'implication de l'intercommunalité
- doit correspondre à au moins une orientation du schéma (ex. : publics prioritaires)
- pérennité du projet et du fonds (objectifs, périodicité, éviter les acquisitions « one shot » qui n'auraient un intérêt que ponctuel pour le projet)
- équité des territoires (sur 3 ans)
- faisabilité
- élaboration d'une feuille de route

2. Fonds spécifiques : Lire autrement, petite enfance, livres en grands caractères, livres audio (jeunesse et adultes), Livres en français langue étrangère (FLE), Langues étrangères, facile à lire.